



International Coffee Organisation
Organización Internacional del Café
Organização Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

WP Council 173/08 Rev. 1

20 août 2008
Original : anglais

F

Conseil international du Café
101^e session
22 – 26 septembre 2008
Londres, Angleterre

**Projet de plan d'action stratégique
2009-2014**

Contexte

1. Le présent plan d'action stratégique de l'Organisation internationale du Café (OIC) a été élaboré compte tenu de l'Accord international de 2007 sur le Café conclu à Londres en septembre 2007 et qui entrera en vigueur lorsque les conditions énoncées à l'Article 42 (Entrée en vigueur) auront été remplies. Il a été révisé pour tenir compte des observations formulées par les Membres lors de la 100^e session du Conseil tenue en mai 2008.
2. L'objectif du plan d'action stratégique est de fixer la direction et les priorités de l'OIC dans le cadre de l'Accord de 2007, entre la date de son entrée en vigueur et 2014. Des programmes annuels de travail s'inspireront du plan et fixeront les priorités des activités ainsi que les ressources qui leur seront affectées.
3. Il est proposé de faire du plan d'action stratégique un plan à horizon mobile, actualisé par les Membres selon les besoins, et de le passer en revue pendant l'année caféière 2012/13 pour le réviser si besoin est.

Mesure à prendre

Le Conseil est invité à examiner le projet de plan d'action stratégique.

PROJET DE PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE

Introduction

Le présent plan d'action stratégique, qui remplace le plan d'action approuvé dans le cadre de l'Accord de 2001 (document EB-3767/01 Rev. 2), a été établi conformément à l'Accord international de 2007 sur le Café. L'Accord de 2007 est de plus grande ampleur que ses prédécesseurs. Il tient compte des changements survenus dans le commerce du café et de l'évolution des produits à base de café et fait spécifiquement référence au vaste cadre international d'élaboration des politiques, particulièrement en ce qui concerne les questions ayant trait à la durabilité et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ces derniers portent essentiellement sur le soulagement de la pauvreté et les droits des communautés locales, ainsi que sur l'attachement à un développement général durable et à une saine gestion de l'environnement. L'Annexe I énumère les objectifs de l'Accord de 2007.

Le nouveau plan d'action stratégique s'appuie sur les principaux éléments du plan précédent et les actualise tout en comportant des différences importantes ; il définit une stratégie pour la réalisation des objectifs de l'Accord de 2007. A ce titre, il donne des orientations à l'Organisation internationale du Café (OIC) en termes d'initiatives ayant trait aux politiques et de projets, et il constitue la base sur laquelle le programme annuel des activités sera élaboré.

Le plan d'action stratégique englobe trois sections. La première section fournit des informations générales sur l'OIC et le secteur mondial du café. La deuxième section définit les buts stratégiques et les activités proposées pour l'Organisation. La dernière section propose une méthode de suivi et d'évaluation du plan d'action stratégique.

SECTION I

PERSPECTIVES DU SECTEUR MONDIAL DU CAFÉ ET PROBLÈMES AUXQUELS IL DOIT FAIRE FACE

La présente section tente de recenser les facteurs pertinents, tant internes à l'Organisation que liés à l'environnement externe, pour la mise en place d'une stratégie structurelle.

L'Accord international de 2007 sur le Café

Le texte de l'Accord de 2007, septième accord depuis 1962, a été approuvé par le Conseil international du Café le 28 septembre 2007. Il a une durée de dix ans à compter de son entrée en vigueur et peut être prorogé de huit ans. L'Accord vise à renforcer le rôle de l'OIC en tant qu'instance de consultations intergouvernementales, à faciliter le commerce international en améliorant la transparence et l'accès aux informations pertinentes, et à encourager la mise en place d'une économie caféière durable pour le bénéfice de toutes les parties prenantes, particulièrement les petits exploitants des pays producteurs de café. A l'instar des accords de 1994 et de 2001, il n'est assorti d'aucune disposition de règlementation du marché.

L'Accord de 2007 est un instrument important de développement de la coopération et, une fois entré en vigueur, il fournira le cadre juridique des activités centrales de l'Organisation. Seize Membres de l'OIC font partie des pays les moins avancés à faible revenu et grande vulnérabilité économique et le Préambule reconnaît explicitement la contribution d'un secteur caféier durable à la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier en ce qui concerne l'éradication de la pauvreté.

L'Organisation internationale du Café

L'OIC a été créée en 1963 lorsque le premier accord international sur le café est entré en vigueur en 1962 pour une durée de cinq ans. Elle a administré les accords successifs qui ont été négociés depuis lors, à savoir les accords de 1968 (et ses deux prorogations), de 1976 (et sa prorogation), de 1983 (et ses quatre prorogations), de 1994 (et sa prorogation), de 2001 (et sa prorogation) et de 2007, récemment conclu.

En août 2008, l'OIC était constituée de 77 Membres répartis selon les deux catégories ci-après : Membres exportateurs et Membres importateurs. L'Organisation compte 45 Membres exportateurs et 32 Membres importateurs, qui représentent plus de 97% de la production mondiale de café et plus de 84% de la consommation mondiale de café¹. Le

¹ Jusqu'à l'Accord de 2001, Les États membres de la CE étaient Membres de l'OIC à titre individuel. Dans l'Accord de 2007, la CE aura compétence exclusive pour les questions régies par l'Accord et représentera ses 27 États membres.

Conseil est l'organe suprême de l'Organisation et est composé de tous les Membres. Dans le cadre de l'Accord de 2007, le Conseil recevra les avis du Comité des projets, du Comité de promotion et de développement des marchés et du Comité des finances et de l'administration. Le Conseil recevra également les avis du Comité consultatif du secteur privé, de la Conférence mondiale du Café et du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café.

Le Conseil est secondé par le Directeur exécutif et le Secrétariat, constitué de deux divisions : la Division des opérations, chargée des activités centrales comme les projets et les services statistiques et d'information ; et la Division administrative, chargée du personnel et des questions logistiques et financières. L'Annexe II donne l'organigramme de l'OIC.

L'OIC est au service de la communauté caféière mondiale depuis près de cinquante ans et œuvre à résoudre les questions liées à l'économie caféière mondiale par la coopération internationale entre les producteurs et les consommateurs et à élaborer des politiques et des solutions en la matière. Elle constitue un cadre unique de réunion des gouvernements producteurs et consommateurs pour examiner les questions clés et les difficultés de l'économie caféière mondiale, le développement rural et la durabilité, et pour coordonner les politiques. La présence de représentants de haut niveau des Membres, ainsi que de pays observateurs et d'organisations internationales, permet aux gouvernements et à l'industrie d'établir des contacts précieux et de discuter des questions clés du café. L'OIC offre des avantages uniques dans les domaines d'activité ci-après : élaboration de politiques caféières ; coopération avec d'autres organisations ; relations avec le secteur privé ; transparence du marché ; promotion et développement des marchés ; parrainage et supervision des projets. En outre, l'OIC organise les conférences mondiales du café, à intervalles pluriannuels, où d'éminents orateurs traitent des principaux problèmes de l'économie caféière mondiale.

L'Organisation coopère étroitement avec les organisations de produits de base et d'autres organisations internationales comme la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds commun pour les produits de base (FCPB) et le Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI), afin de bénéficier de leur expérience et de leur expertise. Eu égard au fait que de nombreuses institutions ont le mandat spécifique de soutenir l'agriculture et les producteurs ruraux, l'OIC est dans la position stratégique d'assurer la coordination et le suivi nécessaires des actions prises en matière de café. Une intensification des relations entre l'OIC, les organes spécialisés dans les produits de base et les autres organisations internationales est prévue pour créer des synergies, particulièrement en ce qui concerne la mise en place d'une économie caféière durable dans le cadre de l'Accord de 2007.

L'OIC entretient des relations étroites avec le secteur privé par l'intermédiaire du Comité consultatif du secteur privé (CCSP) constitué de 16 représentants des Membres exportateurs et importateurs. Le CCSP fournit des avis sur les questions pertinentes pour le café,

notamment la sécurité alimentaire, la santé et la durabilité. Les Membres bénéficient de la capacité de l'Organisation à mobiliser des initiatives de coopération avec le secteur privé sur des questions comme la diffusion d'information positive sur le café auprès des media et des parties intéressées par l'intermédiaire du Programme *Positively Coffee* et de Les professions de la santé - Programme d'éducation au café. La participation du secteur privé dans les activités de l'OIC sera intensifiée dans l'Accord de 2007, particulièrement en ce qui concerne les questions liées à la chaîne d'approvisionnement du café, aux procédures de sécurité alimentaire, à la qualité, à la communication positive sur le café, aux statistiques et autres questions.

L'OIC fournit actuellement au secteur mondial du café des rapports périodiques sur le marché et des études économiques, elle organise des séminaires et crée des groupes d'experts sur les questions ayant trait au café, et elle donne accès aux données statistiques sur le commerce mondial du café et son économie. Même si l'OIC est le premier fournisseur de statistiques mondiales sur le café, la couverture de questions comme le café différencié et les créneaux de marché doit être améliorée pendant la durée de l'Accord de 2007.

La nécessité de développer la consommation et le marché mondial du café a conduit l'OIC à parrainer la publication d'un Guide séquentiel de promotion de la consommation de café qui contient de précieuses orientations pratiques en la matière. Le Guide a fourni la base méthodologique de plusieurs programmes de promotion dans les pays producteurs et peut servir utilement dans les marchés consommateurs émergents. L'OIC a également mis en place un Réseau de promotion du café, communauté participative internet, pour établir un dialogue et trouver les moyens de promouvoir la consommation de café. Convaincue que la qualité du café est un élément clé du développement futur du marché, l'Organisation a mis en place un programme d'amélioration de la qualité du café, initiative à caractère facultatif visant à encourager les Membres à veiller à ce que leurs expéditions de café vert répondent à des normes optimales de qualité. En outre, l'Organisation apporte son appui à l'éducation et à la formation aux questions ayant trait au café, au moyen d'ateliers et d'autres initiatives.

L'OIC parraine des projets de mise en valeur du café et en mobilise le financement tout en supervisant l'exécution pour veiller à ce que les activités des projets soient bien mises en œuvre et éviter toute répétition inutile d'activités ; elle diffuse également les résultats des projets. Des projets d'une valeur totale de 84 millions de dollars EU ont été parrainés depuis 1995. Pendant la durée de l'Accord de 2007, il est souhaitable de diversifier les sources de financement des projets afin de développer plus encore ces activités.

Problèmes auxquels le secteur mondial du café doit faire face

Le café demeure une culture clé dans de nombreux pays en développement en raison de sa capacité à générer des revenus dans les régions rurales, à fournir de l'emploi et à générer des recettes en devises. Dans le passé, le marché mondial du café a été caractérisé par des phases

d'expansion et de récessions cycliques qui ont été attribuées à la faiblesse des investissements dans les plantations nouvelles et à la mauvaise qualité de l'entretien des caféières en période de faiblesse des prix et au niveau élevé de plantations nouvelles en période de prix élevés. La dernière récession a duré de 1999 à 2004. Depuis lors, les prix se sont considérablement repris, même s'ils demeurent bas une fois ajustés en fonction de l'inflation par rapport à leurs niveaux historiques. Ces dernières années, l'offre et la demande de café ont été affectées par des événements importants qui appellent des réponses nouvelles et coordonnées de la part du secteur public et du secteur privé.

En ce qui concerne la demande, la consommation de café a enregistré une croissance dynamique mais inégale. Des taux élevés d'augmentation de la consommation ont été enregistrés dans certains pays producteurs de café et marchés émergents, particulièrement en Europe orientale et en Asie. Par contre, la croissance générale de la consommation dans certains marchés traditionnels a donné des signes de stagnation, même si certains créneaux, comme les cafés de spécialité et les cafés certifiés, restent porteurs. De nouvelles formes de consommation, comme les préparations prêtes à boire et les machines à café domestiques perfectionnées, deviennent plus populaires.

En dépit de ces évolutions positives, l'économie caféière mondiale fait face à de nombreux problèmes :

- a) Les effets externes négatifs, comme la baisse du dollar EU, l'augmentation des coûts de production en raison de l'accroissement des prix des intrants, la réduction de la main d'œuvre disponible pour les activités de production de café dans certaines origines et la réduction des terres disponibles en raison de l'urbanisation et de leur utilisation pour la production de biocarburants.
- b) Les stocks mondiaux de café sont bas en termes historiques, ce qui accroît la vulnérabilité du marché face à la désorganisation de l'offre en raison de facteurs climatiques et autres.
- c) De nombreux caféiculteurs, particulièrement des petits exploitants, ne disposent pas des institutions nécessaires et d'un accès au crédit et aux mécanismes de gestion des risques pour bénéficier pleinement de la production de café.
- d) En dépit de l'accroissement de la demande de café durable, le respect des critères de certification peut nécessiter des mesures et des investissements considérables en matière d'infrastructure qui ne sont pas forcément rentables pour de nombreux producteurs. En particulier, les petits exploitants peuvent avoir à payer des coûts unitaires considérablement plus élevés que les gros producteurs pour se conformer aux normes de certification.

- e) Les changements climatiques peuvent affecter la viabilité de la production de café dans certaines régions.
- f) Le maintien de mesures qui font obstacle au commerce international du café, comme les tarifs douaniers, peut réduire les possibilités d'augmentation de la valeur ajoutée dans les pays exportateurs, particulièrement pour le café transformé.
- g) La nécessité d'améliorer constamment la qualité afin d'encourager l'augmentation de la consommation.

Ces facteurs peuvent s'associer pour réduire l'attrait du café en tant que culture commerciale, neutraliser les bénéfices de la récente remontée des prix et dissuader les producteurs de procéder aux plantations nouvelles nécessaires pour faire face à l'augmentation escomptée de la demande mondiale de café.

SECTION II

BUTS STRATÉGIQUES ET ACTIVITÉS PROPOSÉES

Le principal objectif de l'Accord de 2007, défini à l'Article premier, est de renforcer le secteur mondial du café et de favoriser son développement durable dans le cadre d'une économie de marché pour le bien-être de tous les participants du secteur.

Afin d'atteindre cet objectif, l'OIC a besoin de stratégies générales dans le cadre desquelles des mesures prioritaires peuvent être formulées et appliquées. A cet effet, retenons quatre buts stratégiques principaux qui reflètent les dispositions de l'Accord de 2007 :

- i) fournir un cadre pour l'élaboration de politiques caféières internationales ;
- ii) accroître la transparence du marché du café ;
- iii) encourager l'acquisition et la diffusion de connaissances sur l'économie caféière mondiale ;
- iv) encourager la mise en place d'un secteur caféier durable.

La présente section comprend : les justifications de l'adoption des buts stratégiques ; les liens entre les buts stratégiques et les dispositions pertinentes de l'Accord de 2007 ; et les mesures prioritaires proposées pour atteindre les buts stratégiques. En ce qui concerne les délais de mise en œuvre, dans la plupart des cas les activités seraient mise en œuvre en continu pendant la durée de l'Accord de 2007. Dans le cas contraire, un calendrier spécifique est donné.

But 1 : Cadre pour l'élaboration de politiques caféières internationales

Jouer un rôle essentiel dans l'élaboration de politiques caféières internationales en étant l'organisateur, le catalyseur et la source de référence, de manière à rendre plus cohérente la définition des politiques au niveau mondial.

Dispositions pertinentes de l'Accord de 2007

Article premier	Objectifs (Paragraphe 1), 2) et 4))
Article 15	Collaboration avec d'autres organisations
Article 16	Collaboration avec des organisations non gouvernementales
Article 29	Comité consultatif du secteur privé
Article 30	Conférence mondiale du Café
Article 31	Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café

Mesures prioritaires

1. Faciliter les consultations sur les questions ayant trait au café au moyen des sessions ordinaires du Conseil, des réunions des organes de l'OIC et d'autres réunions et événements pertinents.
2. Recenser les questions prioritaires, les nouvelles sources de préoccupation et possibilités découlant des tendances internationales et nationales, notamment les évolutions technologiques, qui peuvent affecter l'économie caféière, et fournir des avis sur les réponses à ces questions.

3. Passer en revue les stratégies pour parvenir à un meilleur équilibre entre l'offre et la demande et soumettre des options politiques au Conseil.
4. Organiser des conférences mondiales du café à intervalles appropriés.
5. Établir des liens étroits avec les représentants des Membres producteurs et consommateurs au moyen de missions et de réunions d'information sur les activités de l'OIC et les questions ayant trait au café, ainsi que d'autres activités pertinentes.
6. Maintenir un dialogue avec le secteur privé pour explorer les domaines d'intérêt mutuel potentiel dans l'objectif d'une coopération aux activités de l'OIC.
7. Intensifier la coopération et la communication en matière de politiques et de mesures caféières avec les organisations intergouvernementales, internationales, régionales et autres pertinentes.
8. Encourager les pays non membres à adhérer à l'Organisation.

But 2 : Transparence du marché

Accroître la transparence du marché en fournissant des statistiques, des études et d'autres informations sur l'économie caféière mondiale, de manière à réduire les coûts des transactions pour le bénéfice de tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement du café et à permettre la prise de décisions économiques sur la base de données précises et actualisées.

Dispositions pertinentes de l'Accord de 2007

Article premier	Objectifs (Paragraphe 5) et 6))
Article 2	Définitions
Article 24	Élimination des obstacles au commerce et à la consommation
Article 25	Promotion et développement des marchés
Article 26	Mesures relatives au café transformé
Article 27	Mélanges et succédanés
Article 32	Informations statistiques
Article 33	Certificats d'origine
Article 34	Études, enquêtes et rapports
Article 36	Secteur du café durable

Mesures prioritaires

9. Préparer des rapports et des études sur la situation et les tendances du marché et sur l'évolution du secteur caféier.
10. Élargir la couverture statistique de la chaîne de valeur du café, notamment aux questions liées aux programmes sur le café durable (programmes de certification et de vérification), à la distribution de la valeur et à l'évaluation de l'efficacité, et aux données sur la filière, du caféiculteur au détaillant.
11. Enquêter sur l'utilité des données supplémentaires des certificats d'origine, particulièrement en ce qui concerne la qualité et les créneaux de marché.

12. Préparer des enquêtes périodiques sur les effets des obstacles tarifaires et non tarifaires et des taxes indirectes sur la consommation et le commerce du café.
13. Tenir compte des mesures liées à l'Article 24 (Élimination des obstacles au commerce et à la consommation) dans l'application de l'Accord de 2007.
14. Soumettre au Conseil des rapports périodiques sur le respect des dispositions de l'Article 27 (Mélanges et succédanés) de l'Accord de 2007.
15. Suivre les plans de production des pays Membres.
16. Continuer de suivre et d'évaluer le système des prix indicatifs et le réviser le cas échéant. Calendrier de mise en œuvre : 2009, puis réviser tous les deux ans.
17. Revoir les facteurs de conversion des types de café énumérés aux alinéas d), e), f) et g) de l'Article 2 (Définitions) à intervalles réguliers. Calendrier de mise en œuvre : A l'entrée en vigueur de l'Accord de 2007 puis tous les trois ans.
18. Revoir les options de partenariats secteur privé/secteur public pour accroître la transparence et la fiabilité des statistiques du café.

But 3 : Acquisition et diffusion de connaissances

Encourager l'acquisition et la diffusion de connaissances sur l'économie caféière mondiale au moyen de projets, d'ateliers, de cours de formation et d'autres formes de partage des connaissances.

Dispositions pertinentes de l'Accord de 2007

Article premier	Objectifs (Paragraphe 8), 11), 12) et 13))
Article 25	Promotion et développement des marchés
Article 26	Mesures relatives au café transformé
Article 28	Élaboration et financement de projets
Article 37	Niveau de vie et conditions de travail

Mesures prioritaires

19. Présélectionner les propositions de projets soumises avec le soutien des Membres, au moyen de mécanismes cohérents, de manière à ne retenir que des propositions qui conviennent aux bailleurs de fonds potentiels.
20. Parrainer des projets qui bénéficient aux Membres et à l'économie caféière mondiale en définissant des stratégies de mise en valeur du café, en suivant les propositions de projets à soumettre aux bailleurs de fonds potentiels et en supervisant leur mise en œuvre.
21. Mobiliser le financement des projets qui bénéficient aux Membres et à l'économie caféière mondiale.
22. Recueillir auprès des Membres, des non membres, des bailleurs de fonds et d'autres organisations, des informations sur les projets et programmes de mise en valeur axés sur le secteur du café.

23. Diffuser des informations sur les résultats des projets et les conclusions des études au moyen d'ateliers, de publications et de l'internet.
24. Renforcer l'appropriation des projets par les pays concernés et encourager, le cas échéant, la mise en place d'associations nationales du café.
25. Élaborer des projets encourageant le renforcement des capacités des communautés locales et des petits exploitants.
26. Encourager, le cas échéant, l'inclusion d'activités de gestion des risques et d'accès au crédit dans les projets parrainés par l'OIC.
27. Développer le rôle que joue l'OIC en tant qu'agence d'exécution de projet dans les cas appropriés.
28. Organiser des séminaires, des tables rondes et des ateliers sur les questions ayant trait au café et diffuser les informations présentées à ces manifestations.
29. Mobiliser le financement pour des cours de formation et organiser ces cours (y compris une formation par internet) en coopération avec les institutions appropriées.
30. Diffuser des informations sur les procédures appropriées de sécurité alimentaire dans le secteur du café.
31. Élaborer et diffuser des ressources et des fiches sur les questions ayant trait au café.

But 4 : Secteur caféier durable

Encourager la mise en place d'un secteur caféier mondial durable, pour générer une augmentation des revenus et de l'emploi et une amélioration du niveau de vie et des conditions de travail dans les pays Membres.

Dispositions pertinentes de l'Accord de 2007

Article premier	Objectifs (Paragraphe 3), 7), 9) et 10))
Article 24	Élimination des obstacles au commerce et à la consommation
Article 25	Promotion et développement des marchés
Article 26	Mesures relatives au café transformé
Article 36	Secteur du café durable
Article 37	Niveau de vie et conditions de travail

Mesures prioritaires

32. Recenser les moyens par lesquels un secteur caféier durable peut contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier en ce qui concerne l'éradication de la pauvreté.
33. Encourager la gestion durable des ressources et de la transformation du café au moyen de projets.
34. Diffuser des informations sur la durabilité et les techniques et pratiques de durabilité, notamment les indicateurs de performance et les structures organisationnelles appropriées.

35. Diffuser des informations sur les effets des changements climatiques sur le secteur du café, à la lumière de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et d'autres initiatives pertinentes.
36. Élaborer un plan d'action pour encourager l'accroissement de la consommation et le développement des marchés dans le cadre de l'Accord de 2007.
37. Encourager, en conjonction avec le secteur privé, la communication positive sur les questions ayant trait au café et la santé.
38. Poursuivre les activités du réseau OIC de promotion de la consommation de café.
39. Encourager l'application de normes de qualité pour le café exporté (comme celles de la Résolution numéro 420).

SECTION III

SUIVI ET ÉVALUATION

Le présent plan d'action fournit des orientations sur les mesures propres à atteindre les objectifs de l'Accord de 2007. Cette tâche sera assurée par l'Organisation et ses organes, le Secrétariat et les Membres.

Les buts stratégiques et les mesures prioritaires serviront de cadre de référence au Secrétariat pour élaborer le programme annuel d'activités qui constitue le mécanisme de mise en œuvre du plan d'action stratégique et rapproche les priorités de l'OIC et les ressources disponibles pendant la période considérée.

Les organes de l'OIC pourront se servir du contenu du plan d'action stratégique pour participer à l'élaboration des politiques et formuler des recommandations au Conseil sur les projets et autres activités. D'autre part, le Conseil s'appuiera sur le plan d'action stratégique pour prendre ses décisions et pour évaluer les activités de l'Organisation.

Un système de suivi et d'évaluation sera mis en place pour examiner et évaluer les progrès et les résultats de la mise en œuvre du plan d'action stratégique. Le suivi des mesures sera effectué par le Secrétariat au moyen de l'évaluation de l'exécution du programme annuel d'activités figurant dans la Rétrospective et autres rapports. Une évaluation du plan d'action stratégique sera effectuée pendant l'année caféière 2012/13, dans laquelle les progrès et les résultats seront mesurés selon des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

Il est également proposé que le plan soit à horizon mobile et actualisé par les Membres en fonction des besoins.

Le modèle récapitulatif ci-après donne un aperçu du cadre de suivi et d'évaluation requis, y compris les indicateurs et sources de vérification potentiels.

MODÈLE PROPOSÉ DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

But stratégique	Indicateurs	Sources de vérification
1) Fournir un cadre pour l'élaboration de politiques caféières internationales	<ul style="list-style-type: none"> a) Réunions du Conseil et des autres organes de l'OIC b) Missions et réunions d'information sur les activités de l'OIC c) Composition de l'OIC d) Tenue des conférences mondiales du café e) Participation aux manifestations organisées par le commerce international du café et les organisations internationales pertinentes f) Publication et diffusion de documents d'orientation 	<ul style="list-style-type: none"> a) Rétrospective b) Documents et exposés spécifiques c) Site web de l'OIC
2) Accroître la transparence du marché du café	<ul style="list-style-type: none"> a) Statistiques actualisées sur le commerce, la production, les prix, la consommation du café, etc. b) Qualité des statistiques c) Études et rapports sur les aspects pertinents de l'économie caféière mondiale d) Développement et diversification du marché 	<ul style="list-style-type: none"> a) Rétrospective b) Rapport mensuel sur le marché du café c) Statistiques mensuelles, trimestrielles et annuelles d) Études et rapports spécifiques e) Site web de l'OIC
3) Encourager l'acquisition et la diffusion de connaissances sur l'économie caféière mondiale	<ul style="list-style-type: none"> a) Nombre et valeur des projets présélectionnés, en cours de mise en œuvre et terminés b) Nombre des séminaires, tables rondes et ateliers organisés c) Inclusion du renforcement des capacités, de la gestion des risques, de l'accès au crédit et d'autres activités pertinentes dans les projets et les manifestations de l'OIC d) Publication et diffusion d'information sur l'économie caféière mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> a) Rétrospective b) Rapports sur des projets spécifiques c) Rapports sur les séminaires, tables rondes et ateliers d) Études et rapports spécifiques e) Site web de l'OIC
4) Encourager la mise en place d'un secteur caféier durable	<ul style="list-style-type: none"> a) Plus grande sensibilisation aux questions ayant trait à la durabilité b) Application plus répandue de pratiques durables c) Diffusion d'information sur le café et la santé d) Plan d'action pour encourager l'augmentation de la consommation de café et le développement des marchés e) Volume de la consommation dans les pays exportateurs de café f) Utilisation du réseau OIC de promotion de la consommation de café g) Application de normes de qualité du café 	<ul style="list-style-type: none"> a) Rétrospective b) Études et rapports spécifiques c) Site web de l'OIC d) Utilisation du réseau OIC de promotion de la consommation de café

OBJECTIFS DE L'ACCORD INTERNATIONAL DE 2007 SUR LE CAFÉ

ARTICLE PREMIER

Objet

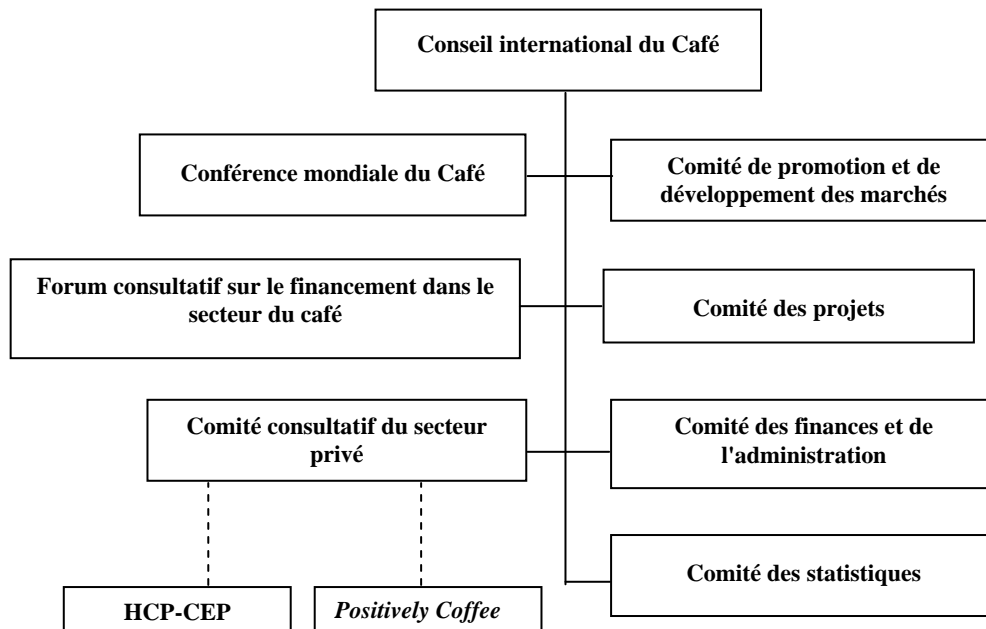
L'objet du présent Accord est de renforcer le secteur mondial du café et de favoriser son développement durable dans le cadre d'une économie de marché pour le bien-être de tous les participants du secteur, au moyen des mesures suivantes :

- 1) Promouvoir la coopération internationale sur les questions ayant trait au café ;
- 2) Fournir un cadre pour les consultations sur les questions ayant trait au café entre les gouvernements et avec le secteur privé ;
- 3) Encourager les Membres à mettre en place un secteur caféier durable en termes économiques, sociaux et environnementaux ;
- 4) Fournir un cadre pour des consultations en recherchant une entente quant aux conditions structurelles des marchés internationaux et aux tendances à long terme de la production et de la consommation qui équilibre l'offre et la demande et se traduise par des prix équitables tant pour les consommateurs que pour les producteurs ;
- 5) Faciliter l'expansion et la transparence du commerce international de tous les types et de toutes les formes de café et encourager l'élimination des obstacles au commerce ;
- 6) Recueillir, diffuser et publier des informations économiques, techniques et scientifiques, des statistiques et des études, ainsi que les résultats de la recherche-développement sur les questions caféières ;
- 7) Promouvoir le développement de la consommation et des marchés pour tous les types et toutes les formes de café, y compris dans les pays producteurs de café ;
- 8) Élaborer et évaluer des projets dans l'intérêt des Membres et de l'économie caféière mondiale et en rechercher le financement ;
- 9) Promouvoir la qualité du café pour accroître la satisfaction du consommateur et les bénéfices des producteurs ;
- 10) Encourager les Membres à élaborer des procédures appropriées de sécurité alimentaire dans le secteur caféier ;

- 11) Promouvoir des programmes de formation et d'information afin de contribuer au transfert, vers les Membres, de technologies appropriées pour le café ;
- 12) Encourager les Membres à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies visant à accroître la capacité des communautés locales et des petits producteurs à tirer profit de la production de café, ce qui pourrait contribuer à soulager la pauvreté ; et
- 13) Faciliter la mise à disposition d'information sur les outils et services financiers pouvant aider les producteurs de café, y compris l'accès au crédit et aux méthodes de gestion des risques.

STRUCTURE DE L'OIC

ORGANIGRAMME



ORGANIGRAMME DU SECRÉTARIAT

